

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE : -

Lors de sa séance ordinaire tenue le 3 novembre 2020, le conseil municipal a adopté son règlement numéro 941-20 décrétant une dépense de 658 425 \$ et un emprunt de 658 425 \$ pour les travaux de réfection de la chaussée du rang des Petits Trente entre le chemin Benoît et la limite de la Municipalité de Sainte-Madeleine.

Que ledit règlement a reçu l'approbation requise du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 14 janvier 2021.

Ledit règlement est déposé à mon bureau, et, que quiconque désire en prendre connaissance peut le faire durant les heures régulières de bureau en s'adressant à l'hôtel de ville situé au 3041, rue Principale à Saint-Jean-Baptiste.

Ce règlement entre en vigueur ce 18 janvier 2021, jour de sa publication.

DONNÉ à Saint-Jean-Baptiste le 18^e jour de janvier deux mille vingt et un.

Le directeur général,



Martin St-Gelais